

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2018

POM2001-50
Séminaire de synthèse en analyse politique
Vendredi 14h-17h

Professeur : Lawrence Olivier
Bureau : A-3540

*

* * *

Descripteur : Ce séminaire a pour but l'approfondissement des connaissances conceptuelles et l'apprentissage de la lecture des textes dans le domaine de l'analyse politique. Le programme de lectures comparatives vise à cerner un objet ou un problème de l'analyse politique susceptible de développer l'analyse critique et l'esprit de synthèse.

Objectifs :

- a. Assurer que les apprentissages lors des premiers cours de baccalauréat sont bien acquis ;
- b. Assurer que les règles méthodologiques et normes de présentation des travaux académiques soient parfaitement maîtrisées ;
- c. Montrer par les différents travaux que les principales composantes de la démarche de recherche sont comprises ;
- d. Montrer que les connaissances acquises sont mises en pratique.

Cours :

Le cours Séminaire de synthèse vise à permettre aux étudiants-es de revenir sur des composantes importantes de leur formation en analyse politique. Puisqu'il s'agit d'un séminaire, tous les membres du séminaire devront contribuer à l'apprentissage sous la forme de travaux, de présentation orale et de discussions lors de débats et d'échanges. La méthodologie occupe une place importante dans le séminaire, car toutes les évaluations devront suivre les règles en vigueur dans le monde universitaire. Le cours est axé sur une analyse politique de l'un des 5 sujets suivants : Slavoj Zizeq, le racisme, la Corée du Nord, l'imputabilité dans la fonction publique, la situation économique du Mali.

Introduction

Qu'est-ce que l'analyse politique ?

L'analyse politique n'est pas le propre de la science politique, qu'est-ce que l'analyse politique en science politique ?

Le terme analyse donne déjà quelques indications. Il signifie «(...) processus de réduction du complexe au simple. » (Michel Blay, 2012).

Textes à lire :

Analyse dans Michel Blay, Grand dictionnaire de la philosophie. Paris, Larousse, 2012, 33-34.

Chercher dans un dictionnaire de philosophie la distinction analytique/synthétique et la différence entre montrer et démontrer.

Cours 2 à 4 : la recherche bibliographique

Dans le cadre de ces trois cours, en fonction du sujet choisi on doit préparer une bibliographie comprenant a. des articles de revue scientifique ; b. des ouvrages, c. des articles de journaux ; d. des vidéos, e. des entrevues ainsi que plusieurs sources primaires premières. Un rapport de 5 pages doit faire état de la pertinence des documents colligés ; identifiez un texte et présenter ses sources. Faire une critique de l'une de ses sources.

Présentation de sa recherche et évaluation critique par le groupe

Le deuxième cours comporte une formation d'une heure et les règles et normes de présentation d'un travail académique. Tous les travaux devront respecter celles-ci.

Cours 5-7 : la construction de la revue de la documentation

Parmi les documents repérés, en sélectionner 2 ou 3. Vous devez présenter brièvement la thèse défendue, opposer les deux textes sur la base de deux arguments et faire une critique de deux arguments identifiés. Travail de 5 pages

Présentation de sa recherche et évaluation critique par le groupe

Cours : 9- 12 la question théorique et la proposition de recherche et/ou hypothèse

Vous devez faire une recherche pour repérer sur votre sujet 3 ou 4 théories généralement étudiées. Choisissez une théorie ; identifiez et définissez deux notions ou termes importants et montrez en qui ils seraient utiles pour votre recherche : 5 pages

Présentation de sa recherche et évaluation critique par le groupe.

Cours 13-15 : Les techniques d'enquêtes

Identifiez une technique d'enquête pour votre recherche ; précisez votre corpus, ses spécificités, la manière dont on l'utilise généralement. Travail de 5 pages

Présentation de sa recherche et évaluation critique par le groupe

Évaluation

Les étudiants-es devront faire la preuve de leur maîtrise des différentes étapes de la démarche et montrer une progression pendant la durée du cours.

Certains travaux sont individuels et d'autres se font en équipe.

Travaux courts (15%)

4 travaux sur les différentes étapes de la démarche de recherche

une correction de fiche de lecture (10%)

Présentation régulière devant la classe de l'avancement de ses travaux et évaluation critique du travail du groupe (10%)

Progression du travail au cours et maîtrise des acquis (20%)

Ouvrages obligatoires à lire

Lawrence Olivier, *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthode*, Paris, L'Harmattan 2005.

-----, *Argumenter son mémoire ou sa thèse*. Ste-Foy, PUQ, 2010. Les deux livres sont disponibles en ligne sur le site internet de la bibliothèque de l'UQAM.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.trepepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.